

## **123 BRIDGE DEVELOPPEMENT**

Société par actions simplifiée au capital 18 947 400 euros  
Siège social : 94, rue de la Victoire – 75009 Paris  
900 483 256 RCS Paris

---

### **PROCES-VERBAL DE LA CONSULTATION ECRITE DES ASSOCIES**

**DU 19 MAI 2025**

---

L'an deux mille vingt-cinq

Le 19 mai,

Je soussigné M. Xavier Anthonioz Rossiaux représentant de la société 123 Investment Managers, Président de la société 123 BRIDGE DEVELOPPEMENT (ci-après, la « Société »), a établi le présent procès-verbal constatant le résultat de la consultation écrite effectuée par courrier adressé le 29 avril 2025 à chaque associé et portant sur les points suivants :

#### **ORDRE DU JOUR**

- Examen du rapport de gestion établi par le Président ;
- Examen du rapport sur les comptes annuels et du rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, établis par le Commissaire aux comptes ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024, et quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2024 ;
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Le cabinet MS CONSEIL, Commissaire aux comptes titulaire, a été avisé de cette consultation par lettre recommandée avec accusé réception en date du 29 avril 2025

Les documents suivants ont été mis à la disposition des associés au siège social et sur le site internet de la Société :

- Les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 juin 2024 ;
- Le rapport de gestion du Président ;
- Les rapports du Commissaire aux comptes ;

Les associés devaient adresser leur bulletin de vote au siège social dans le délai fixé par la lettre de consultation, à savoir avant ce jour.

22 associés ont adressé leur bulletin de vote au siège social dans ledit délai.

En conséquence, lesdits associés, qui détiennent 2 402 823 actions sur les 18 947 400 actions émises par la Société, ont pu valablement exprimer leur vote.

Les bulletins de vote demeureront annexés au présent procès-verbal.

Les résolutions soumises à l'approbation des associés ont fait l'objet des votes ci-après consignés.

#### **PREMIERE RESOLUTION**

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuvent les comptes annuels, à savoir, le bilan, le compte de résultat

et l'annexe, arrêtés le 30 juin 2024, tels qu'ils ont été communiqués, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Les associés prennent acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39 alinéa 4 du Code général des impôts.

En conséquence, les associés donnent au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

**Cette résolution a obtenu les votes suivants :**

- Pour l'adoption : 2 152 823 voix ;
- Contre l'adoption : 0 voix ;
- Abstention : 250 000 voix.

*En conséquence, la résolution a été adoptée.*

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

Les associés décident d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 710 797 euros en totalité au compte « Report à nouveau », s'élevant ainsi à (955 013) euros.

Conformément à la loi, les associés prennent acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre du dernier exercice.

**Cette résolution a obtenu les votes suivants :**

- Pour l'adoption : 2 152 823 voix ;
- Contre l'adoption : 0 voix ;
- Abstention : 250 000 voix.

*En conséquence, la résolution a été adoptée.*

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant des articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

**Cette résolution a obtenu les votes suivants :**

- Pour l'adoption : 2 152 823 voix ;
- Contre l'adoption : 250 000 voix ;
- Abstention : 0 voix.

*En conséquence, la résolution a été adoptée.*

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

Les associés donnent tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

**Cette résolution a obtenu les votes suivants :**

- Pour l'adoption : 2 402 823 voix ;
- Contre l'adoption : 0 voix ;
- Abstention : 0 voix.

*En conséquence, la résolution a été adoptée.*

\* \*  
\*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

\_\_\_\_\_  
Le Président,  
**123 Investment Managers**  
Représenté par M. Xavier ANTHONIOZ-ROSSIAUX



## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2024 15			Exercice N-1 31/03/2023 12		
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	18 900 000		18 900 000	18 900 000			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
<b>Total II</b>	<b>18 900 000</b>		<b>18 900 000</b>	<b>18 900 000</b>			
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	<b>Créances (3)</b>						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances						
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	8 918		8 918	1 842	7 076	384.04	
Charges constatées d'avance (3)							
<b>Total III</b>	<b>8 918</b>		<b>8 918</b>	<b>1 842</b>	<b>7 076</b>	<b>384.04</b>	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>18 908 918</b>		<b>18 908 918</b>	<b>18 901 842</b>	<b>7 076</b>	<b>0.04</b>	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/06/2024 15	Exercice N-1 31/03/2023 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 18 947 400) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	18 947 400	18 947 400		
	<b>Réserves</b> Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves				
	Report à nouveau	244 216-	154 883-	89 334-	57.68-
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	<b>710 797-</b>	<b>89 334-</b>	<b>621 463-</b>	<b>695.66-</b>
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	<b>Total I</b>	<b>17 992 387</b>	<b>18 703 184</b>	<b>710 797-</b>	<b>3.80-</b>
	<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées			
	<b>Total II</b>				
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	<b>Total III</b>				
<b>DETTES (1)</b>	<b>Dettes financières</b> Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	147 133	117 275	29 859	25.46
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	<b>Dettes d'exploitation</b> Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	769 398	81 384	688 013	845.39
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance (1)				
	<b>Total IV</b>	<b>916 531</b>	<b>198 659</b>	<b>717 872</b>	<b>361.36</b>
	Ecarts de conversion passif (V)				
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>18 908 918</b>	<b>18 901 842</b>	<b>7 076</b>	<b>0.04</b>



(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

916 531

198 659

## COMPTE DE RESULTAT

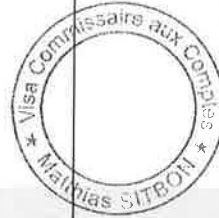
	Exercice N 30/06/2024 15			Exercice N-1 31/03/2023 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
<b>Chiffre d'affaires NET</b>						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>						
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			700 938	86 775	614 162	707.76
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			700 938	86 775	614 162	707.76
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			700 938-	86 775-	614 162-	707.76-
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

[1] Dont produits afférents à des exercices antérieurs

[2] Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2024 15	Exercice N-1 31/03/2023 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total V</b>				
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	9 859	2 558	7 300	285.37
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>	<b>9 859</b>	<b>2 558</b>	<b>7 300</b>	<b>285.37</b>
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	<b>9 859-</b>	<b>2 558-</b>	<b>7 300-</b>	<b>285.37-</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>710 797-</b>	<b>89 334-</b>	<b>621 463-</b>	<b>695.66-</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
<b>Total VII</b>				
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>Total VIII</b>				
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>				
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>710 797</b>	<b>89 334</b>	<b>621 463</b>	<b>695.66</b>
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	<b>710 797-</b>	<b>89 334-</b>	<b>621 463-</b>	<b>695.66-</b>



\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier  
(3) Dont produits concernant les entreprises liées  
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

## ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 30/06/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 18 908 918.09 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un déficit de 710 796.56- Euros.

L'exercice a une durée de 15 mois, couvrant la période du 01/04/2023 au 30/06/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La date de clôture de l'exercice a été modifiée. L'exercice est exceptionnellement sur 15 mois.

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

## ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 30/06/2024

### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	18 900 000		
TOTAL	18 900 000		
TOTAL GENERAL	18 900 000		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			18 900 000	
TOTAL			18 900 000	
TOTAL GENERAL			18 900 000	

#### Etat des amortissements

Néant

#### Etat des provisions

Néant

## ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 30/06/2024

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	7 69 398	7 69 398		
Groupe et associés	147 133	147 133		
TOTAL	916 531	916 531		

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS ORDINAIRES	1. 0000	18 900 000			18 900 000
ACTIONS DE PREFERENCE	1. 0000	47 400			47 400

### Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

### Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**

## ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 30/06/2024

### Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			
- Filiales non reprises en A			
- françaises	93 370 209	3	6 713 518

Il s'agit de la société Bridge ENG

#### ANNEXE :

Nous portons à votre connaissance les informations suivantes concernant notre seule et unique filiale :

#### Faits postérieurs à la clôture

Les prêteurs au titre du contrat de crédits syndiqués du 28 juin 2021 ont accepté de surseoir au paiement des échéances en principal de la dette.

Un accord de principe a été trouvé le 15 juillet 2024 au titre de la restructuration du contrat de crédits syndiqués du 28 juin 2021 dont le capital restant dû s'élève à 75.073 K€ au 31 décembre 2023. Cette restructuration permet de conforter la pérennité de l'activité du Groupe BRIDGE ; dont les résultats depuis le début de l'exercice 2024 sont en ligne avec les prévisions (CA annuel de 95 M€ et EBITDA de 13,8 M€).

Cette restructuration s'est accompagnée d'un changement de gouvernance et d'une prise de contrôle des associés financiers.

La société BRIDGE E.N.G. a emménagé dans ses nouveaux locaux situés au 47 avenue Georges V à Paris à compter du mois de juillet 2024.

#### Continuité d'exploitation

Lors de l'établissement des comptes annuels, la Direction de la société a évalué la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Les événements significatifs de l'exercice 2023 mentionnés ci-dessus font peser à une incertitude sur la continuité d'exploitation de la société. Dans ce contexte, la Direction de la société a analysé les options de financement lui permettant d'assurer sa continuité d'exploitation, en tenant compte de l'échéance de ses différents actifs et passifs et de ses cash-flows prévisionnels. Ainsi, la Direction a initié des négociations avec ses créanciers. Ces négociations ont abouti à la signature d'un protocole d'accord en septembre 2024 pour la restructuration du contrat de crédits syndiqués du 28 juin 2021. Sur la base de cet accord et des prévisions réalisées pour la période 2024 à 2029, la société assure qu'elle a la capacité de poursuivre son activité d'exploitation, de faire face à ses besoins de trésorerie et au règlement des dettes échues. Les états financiers individuels de la société au 31 décembre 2023 ont ainsi été préparés selon le principe de continuité d'exploitation.

***SAS 123 BRIDGE DEVELOPPEMENT***

**94, rue de la Victoire  
75009 PARIS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 30 juin 2024**

# **SAS 123 BRIDGE DEVELOPPEMENT**

Société par actions simplifiée au capital de 18.947.400 euros

Siège social : 94, rue de la Victoire  
75009 PARIS

RCS PARIS 900 483 256

\*\*\*

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 30 juin 2024**

# SAS 123 BRIDGE DEVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 18.947.400 euros

Siège social : 94, rue de la Victoire  
75009 PARIS

RCS PARIS 900 483 256

\*\*\*

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'Assemblée Générale,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la SAS 123 BRIDGE DEVELOPPEMENT relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS 123 BRIDGE DEVELOPPEMENT à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 à la date d'émission de mon rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations

nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la

capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 15 avril 2025

**Pour la SARL MS CONSEIL**  
Matthias SITBON  
*Commissaire aux Comptes*  
*Inscrit près la Cour d'Appel*  
*d'Aix-en-Provence*



## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2024 15			Exercice N-1 31/03/2023 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations corporelles</b>							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles							
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
<b>Immobilisations financières (2)</b>								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	18 900 000		18 900 000	18 900 000				
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
<b>Total II</b>	<b>18 900 000</b>		<b>18 900 000</b>	<b>18 900 000</b>				
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	<b>Créances (3)</b>							
	Clients et comptes rattachés							
	Autres créances							
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	8 918		8 918	1 842	7 076	384.04		
Charges constatées d'avance (3)								
<b>Total III</b>	<b>8 918</b>		<b>8 918</b>	<b>1 842</b>	<b>7 076</b>	<b>384.04</b>		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>18 908 918</b>		<b>18 908 918</b>	<b>18 901 842</b>	<b>7 076</b>	<b>0.04</b>		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/06/2024 15	Exercice N-1 31/03/2023 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 18 947 400) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	18 947 400	18 947 400		
	<b>Réserves</b>				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	244 216-	154 883-	89 334-	57.68-
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	<b>710 797-</b>	<b>89 334-</b>	<b>621 463-</b>	<b>695.66-</b>
Subventions d'investissement Provisions réglementées					
<b>Total I</b>	<b>17 992 387</b>	<b>18 703 184</b>	<b>710 797-</b>	<b>3.80-</b>	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	<b>Total II</b>				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	<b>Total III</b>				
DETTES (1)	<b>Dettes financières</b>				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	147 133	117 275	29 859	25.46
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
<b>Dettes d'exploitation</b>					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	769 398	81 384	688 013	845.39	
Dettes fiscales et sociales					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	<b>Total IV</b>	<b>916 531</b>	<b>198 659</b>	<b>717 872</b>	<b>361.36</b>
	Ecarts de conversion passif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>		<b>18 908 918</b>	<b>18 901 842</b>	<b>7 076</b>	<b>0.04</b>



(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

916 531

198 659

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2024 15			Exercice N-1 31/03/2023 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
<b>Chiffre d'affaires NET</b>						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>						
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			700 938	86 775	614 162	707.76
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			700 938	86 775	614 162	707.76
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			700 938-	86 775-	614 162-	707.76-
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2024 15	Exercice N-1 31/03/2023 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total V</b>				
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	9 859	2 558	7 300	285.37
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>	<b>9 859</b>	<b>2 558</b>	<b>7 300</b>	<b>285.37</b>
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	<b>9 859-</b>	<b>2 558-</b>	<b>7 300-</b>	<b>285.37-</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>710 797-</b>	<b>89 334-</b>	<b>621 463-</b>	<b>695.66-</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
<b>Total VII</b>				
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>Total VIII</b>				
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>				
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>710 797</b>	<b>89 334</b>	<b>621 463</b>	<b>695.66</b>
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	<b>710 797-</b>	<b>89 334-</b>	<b>621 463-</b>	<b>695.66-</b>



\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier  
(3) Dont produits concernant les entreprises liées  
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

## ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 30/06/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 18 908 918.09 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un déficit de 710 796.56- Euros.

L'exercice a une durée de 15 mois, couvrant la période du 01/04/2023 au 30/06/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La date de clôture de l'exercice a été modifiée. L'exercice est exceptionnellement sur 15 mois.

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

## ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 30/06/2024

### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	18 900 000		
TOTAL	18 900 000		
TOTAL GENERAL	18 900 000		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			18 900 000	
TOTAL			18 900 000	
TOTAL GENERAL			18 900 000	

#### Etat des amortissements

Néant

#### Etat des provisions

Néant

## ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 30/06/2024

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	7 69 398	7 69 398		
Groupe et associés	147 133	147 133		
TOTAL	916 531	916 531		

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS ORDINAIRES	1. 0000	18 900 000			18 900 000
ACTIONS DE PREFERENCE	1. 0000	47 400			47 400

### Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

### Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**

## ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 30/06/2024

### Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			
- Filiales non reprises en A			
- françaises	93 370 209	3	6 713 518

Il s'agit de la société Bridge ENG

#### ANNEXE :

Nous portons à votre connaissance les informations suivantes concernant notre seule et unique filiale :

#### Faits postérieurs à la clôture

Les prêteurs au titre du contrat de crédits syndiqués du 28 juin 2021 ont accepté de surseoir au paiement des échéances en principal de la dette.

Un accord de principe a été trouvé le 15 juillet 2024 au titre de la restructuration du contrat de crédits syndiqués du 28 juin 2021 dont le capital restant dû s'élève à 75.073 K€ au 31 décembre 2023. Cette restructuration permet de conforter la pérennité de l'activité du Groupe BRIDGE ; dont les résultats depuis le début de l'exercice 2024 sont en ligne avec les prévisions (CA annuel de 95 M€ et EBITDA de 13,8 M€).

Cette restructuration s'est accompagnée d'un changement de gouvernance et d'une prise de contrôle des associés financiers.

La société BRIDGE E.N.G. a emménagé dans ses nouveaux locaux situés au 47 avenue Georges V à Paris à compter du mois de juillet 2024.

#### Continuité d'exploitation

Lors de l'établissement des comptes annuels, la Direction de la société a évalué la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Les événements significatifs de l'exercice 2023 mentionnés ci-dessus font peser à une incertitude sur la continuité d'exploitation de la société. Dans ce contexte, la Direction de la société a analysé les options de financement lui permettant d'assurer sa continuité d'exploitation, en tenant compte de l'échéance de ses différents actifs et passifs et de ses cash-flows prévisionnels. Ainsi, la Direction a initié des négociations avec ses créanciers. Ces négociations ont abouti à la signature d'un protocole d'accord en septembre 2024 pour la restructuration du contrat de crédits syndiqués du 28 juin 2021. Sur la base de cet accord et des prévisions réalisées pour la période 2024 à 2029, la société assure qu'elle a la capacité de poursuivre son activité d'exploitation, de faire face à ses besoins de trésorerie et au règlement des dettes échues. Les états financiers individuels de la société au 31 décembre 2023 ont ainsi été préparés selon le principe de continuité d'exploitation.